



## Conditions Générales d'utilisation « Code de Bonne Conduite »

A Saint Bernard, le 1<sup>er</sup> Juillet 2017

Entre les soussignés :

Le Fonds Saint Bernard  
1198 Chemin de la prière  
01600 Saint Bernard

Représentée par Kareen Fandard, présidente,

Ci-après dénommée, : « Le Fonds » d'une part

et :

L'association

Qui déclare avoir lu et accepté les présentes conditions générales et ayant obtenu son identifiant et mot de passe en s'inscrivant sur le site web du Fonds Saint Bernard

Ci-après dénommée : « l'association » d'autre part.

Ce document a pour objectif de fixer les règles de fonctionnement du site Web du Fonds Saint Bernard et son utilisation par l'association signataire ; Ainsi que les règles de fonctionnement entre l'Association signataire et Le Fonds lui-même.

Avant de pouvoir apprécier le rôle de ce code de bonne conduite, il convient de préciser le sens de ces termes. Par « *code de bonne conduite* », nous entendons « *un ensemble de recommandations pratiques ayant pour objet d'assurer un certain contrôle des actions et des comportements lors de l'utilisation du site web du Fonds Saint Bernard* ».

### **Par la présente charte, L'association s'engage à :**

Concernant la distribution de marchandises :

- Ne pas donner, offrir ou vendre les produits distribués à des personnes physiques ou morales n'étant pas adhérentes à l'association.
- Ne pas faire reprendre ces produits par les fournisseurs concernés.
- Utiliser ces produits dans le seul but de nourrir ou équiper les animaux réfugiés de l'association et/ou conformément à son objet et ses missions.
- Ne pas prendre ces produits si sa capacité d'écoulement est supérieure à 30 jours à compter de la date de péremption du produit.
- A venir chercher la marchandise à la date fixée
- A ne pas tenir de discours négatifs vis-à-vis du Fonds Saint Bernard.
- A inviter les adhérents de l'association et les adoptants à trouver conseils et solutions sur le site du Fonds Saint Bernard

Sur l'utilisation du site web du Fonds Saint Bernard :

- A transmettre les informations demandées et à informer Le Fonds Saint Bernard de tout changement comme une modification de statuts, de coordonnées, de fonctionnement etc ..
- A transmettre une présentation de l'Association par mail au Fonds afin que puisse être réalisé un court article sur l'Association et à transmettre des éléments plus complets pour un article plus conséquent à la demande du Fonds (notamment lorsque l'Association mène un combat en particulier comme la protection d'une race, le rapatriement d'animaux de l'étranger, le sauvetage d'animaux handicapés ...)
- A publier l'intégralité des recherches d'adoption sur le site du Fonds Saint Bernard sans faire de « tri » parmi les animaux en attente d'adoption ou de Famille d'Accueil.
- A tenir les Fiches d'Adoption à jour et ne jamais laisser des informations erronées ou périmées sur le site du Fonds
- A être réactifs aux demandes des internautes comme celles du Fonds, concernant les adoptions mais aussi les questions sur les bénévoles ou Familles d'Accueil recherchés
- A ne pas dénigrer Le Fonds Saint Bernard ou les autres Associations de quelque manière que ce soit
- A participer au succès du projet du Fonds Saint Bernard en communiquant régulièrement sur les réseaux sociaux l'adresse du Fonds et en mettant un lien sur le site web de l'Association (lorsqu'elle en a un) vers le site du Fonds
- A répondre à toutes les questions du Fonds Saint Bernard et éventuellement ses demandes de visites, afin de vérifier les informations transmises, notamment concernant les projets menés par l'Association et soutenu par le Fonds via un appel aux dons sur son site Web.
- A nous faire part des événements dans sa région concernant le monde animal auquel l'Association participe ou non, est partenaire ou non ... mais qui peuvent intéresser l'internaute.

Il est reconnu et accepté par l'Association que tous les dons récoltés à son profit via le site Web du Fonds seront reversés à l'Association sous un mois à la fin de la campagne, déduction faite de 8% de frais destinés au Fonds Saint Bernard, afin de pouvoir continuer son action.

Il est rappelé que le Fonds Saint Bernard ne prend aucun frais sur les adoptions que ce soit auprès de l'Association ou de l'Adoptant.

Le Fonds Saint Bernard ne s'immisce pas dans les conditions d'adoption de l'Association et ne sert qu'à la mise en relation de l'internaute avec l'Association. Le Fonds Saint Bernard n'exige aucunement d'être le seul vecteur utilisé par l'Association pour la recherche d'adoptants, de FA ou de bénévoles ...

Le Fonds Saint Bernard se désengage de toute responsabilité liée à d'éventuels problèmes sanitaires pouvant être causés par des produits périmés ou défectueux, et à tout problème concernant une adoption.

Nous rappelons que le Fonds Saint Bernard permet la mise en relation d'adoptants, Familles d'Accueil, Bénévoles ou autres, avec les associations et ne gère en rien les engagements contractuels qui pourraient en découler.

Toutes les informations ou conseils qu'ils soient administratifs, graphiques ou juridiques sont donnés à titre consultatif et informatif et n'engagent en rien la responsabilité du Fonds. Il en va de même pour les documents mis à disposition de l'Association sur le site web du Fonds Saint Bernard.

Toute violation de ce code peut entraîner la résiliation immédiate et de plein droit de celui-ci et mettre fin au partenariat du Fonds avec l'Association signataire.

Chaque année cette charte est reconduite de façon tacite ou peut être modifiée par le Fonds Saint Bernard.

*« Je déclare avoir lu et accepté les présentes  
Conditions Générales » (mention  
manuscrite)*

Le Fonds Saint Bernard

L'association